



Certificateurs
 • FEDERATION DES ENTREPRISES DU RECYCLAGE
 • Commission nationale paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries et du commerce de la récupération

Date d'échéance de l'enregistrement
 • 15/10/2024

Publics
 • Publics éligibles au contrat de professionnalisation
 • Salarié(e)s
 • Intérimaires
 • Demandeurs d'emploi

Accès
 • Après un parcours de formation continue
 • En contrat de professionnalisation
 • Par candidature individuelle
 • Par expérience

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

L'équipier d'unité autonome de production industrielle assure une production, en respectant strictement les règles liées à l'environnement et à la sécurité. Il est intégré au sein d'une équipe autonome qui répond à des règles de fonctionnement, il doit respecter les exigences de qualité, coûts et délai et productivité.

Activités visées :

La préparation d'une production

L'équipier d'unité autonome de production industrielle doit identifier et vérifier tous les éléments qui sont nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle, il doit également s'assurer de conserver son poste de travail dans un état d'ordre et de propreté.

Pour cela, il applique rigoureusement les instructions liées à son activité professionnelle, le cas échéant il renseigne le suivi des opérations qu'il réalise sur son poste de travail dans le respect des consignes de sécurité.

La réalisation d'une production

L'équipier d'unité autonome de production industrielle doit réaliser ses

N° de fiche

RNCP35985

CCN1

3109 - Métallurgie

Nomenclature du niveau de qualification

Niveau 3

Code(s) NSF

200 : Technologies industrielles fondamentales

Formacodes

15050 : Mise à niveau technologique / 24454 : Automatismes informatiques industriels

Code(s) ROME

H2906 - Conduite d'installation automatisée ou robotisée de fabrication mécanique / H3302 -

opérations en production selon les instructions qui lui sont données, il s'applique à respecter les objectifs assignés, il repère et isole les non conformités en production selon les procédures et doit être force de proposition afin d'améliorer ses objectifs sur son périmètre d'activité.

L'ensemble de ses activités sont régies par les modes opératoires et les moyens affectés à son poste de travail, ses contributions d'améliorations sont soumises aux procédures en place au sein de l'entreprise.

Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage / H2909 - Montage-assemblage mécanique

État

Active

Compétences attestées :

1. Identifier et vérifier tous les éléments nécessaires à l'activité
2. Maintenir l'organisation et la propreté du poste de travail
3. Réaliser une production
4. Contrôler une production
5. Contribuer à l'amélioration du poste de travail

BLOCS DE COMPÉTENCES

RNCP35985BC01 - La préparation d'une production

1. Identifier et vérifier tous les éléments nécessaires à l'activité
2. Maintenir l'organisation et la propreté du poste de travail

RNCP35985BC02 - La réalisation d'une production

1. Réaliser une production
2. Contrôler une production
3. Contribuer à l'amélioration du poste de travail

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

L'équipier d'unité autonome de production industrielle assure une production, en respectant strictement les règles liées à l'environnement et à la sécurité.

Il est intégré au sein d'une équipe autonome qui répond à des règles de fonctionnement, il doit respecter les exigences de qualité, coûts et délai et

productivité.

Type d'emplois accessibles :

- Equipier d'unité autonome de production industrielle
- Opérateur de production
- Agent de production
- Equipier autonome de production industrielle